

COMMUNE DE BOISSEUIL

**DELIBERATION
DU CONSEIL MUNICIPAL (Haute-Vienne)**

Nombre de Conseillers
en exercice : 23
Présents : 19
Votants : 23

L'an deux mille vingt-deux, le 14 octobre, le conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de M. Philippe JANICOT.

Date de convocation du Conseil Municipal : 10 octobre 2022

PRESENTS : Mme BEAUGERIE Delphine, M. BIAD Brahim, Mme BOUCHON Véronique, Mme BOURGEOIS Annick, Mme BRAILLON Eliane, Mme HAY Salomé, M. JANICOT Philippe, M. LARROQUE Joël, Mme MOUMIN Manon, M. NARAIN Gino, M. SAUVAGNAC Bernard, M. TOURNIEROUX Vincent, M. VALADON Thierry, M. VILLAUTREIX Joël, Mme WISSOCQ Mathilde, Mme ASTIER Martine, M. BOURDOLLE Philippe, Mme DEBAYLE Michèle, M. EJNER Pascal, M. ZBORALA Bernard.

ABSENTS : Mme COQUEL Laure (Pouvoir à M. VALADON Thierry), M. DOUDARD Christian (Pouvoir à Mme BEAUGERIE Delphine), Mme MOREAU Aurore (Pouvoir à Mme MOUMIN Manon), M. BOURDOLLE Philippe (M. ZBORALA Bernard).

Secrétaire de séance : Mme Eliane BRAILLON

Affiché le : 18/10/2022

13. Rétrocession à la commune des espaces verts du lotissement Hameau de la Chapelle Saint Antoine.

L'ensemble des travaux, y compris les travaux différés, sont achevés au lotissement « Hameau de la Chapelle Saint Antoine » autorisé par arrêté délivrant le permis d'aménager n°087 019 18D1081 le 4 juin 2018.

A ce titre la déclaration attestant de l'achèvement et de la conformité des travaux du lotissement a été reçue en mairie le 8 avril 2022 et l'attestation de non-contestation de la conformité des travaux a été délivrée le 11 juillet 2022.

Ces parcelles appartiennent aujourd'hui à la SAS KINLEY domiciliée 5 rue Yves Montand, 87220 Boisseuil, qui a sollicité la prise en charge par la commune des espaces verts sur l'ensemble du lotissement.

Les parcelles dont les numéros suivent feront donc l'objet d'une acquisition, à titre gratuit, par la commune :

Références cadastrales	Adresse cadastrale	Superficies en m ²
AC 231	Rue de la Tour	315 m ²
AC 244	Rue Yves Montand	833 m ²
AC 245	Rue Yves Montand	545 m ²
Superficie totale		1 693 m²

La superficie totale est de 1 693 m².

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide :

- d'acquérir à titre gracieux les parcelles cadastrées section AC n°231, 244 et 245 d'une superficie totale de 1 693 m², appartenant à la SAS KINLEY, 5 rue Yves Montand, 87220 Boisseuil,
- d'autoriser le Maire ou son représentant à signer l'acte d'acquisition ou tout document relatif à cette transaction,
- de valider le fait que les frais afférents seront entièrement supportés par la SAS KINLEY,
- de donner au Maire toutes autorisations nécessaires aux fins envisagées.

VOTE 23	POUR 23	CONTRE 0	ABSTENTION 0
----------------	----------------	-----------------	---------------------

Fait et délibéré en Mairie
Les jour, mois et an que dessus,
Au registre sont les signatures
Le Maire,
Philippe JANICOT

